

# PRÉ CONSEIL DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENAN

Le 31 janvier 2022

Participants :

Pour la mairie :

- **Madame Fommarty** - Adjointe au Maire délégué aux Affaires scolaires et aux Centres de loisirs
- **Madame Marquis** - Responsable adjointe aux Affaires scolaires

Pour les associations de parents d'élèves :

- **APELGC Élémentaire Renan** : Mesdames Tracqui et Boutry
- **FCPE Renan Demain** : Madame Vouzelaud

Différents thèmes ont été abordés lors de cette réunion.

- **Équipe d'animateurs :**

Des animateurs supplémentaires ont été recrutés ce qui permet d'avoir un animateur par classe le midi (hors absence COVID). Il reste quelques difficultés pour les navettes du mercredi mais la mairie continue à recruter.

La mairie propose et prend en charge des formations aux animateurs qui le souhaite de type : médiation, formation aux gestes qui sauvent, accueil pour des besoins spécifiques comme le handicap, BAFA.

- **L'étude du soir :**

Lors du dernier conseil d'école il avait été demandé à la mairie d'avoir les listes d'enfants inscrits à l'étude plus tôt afin que les enseignants puissent mieux s'organiser. Cela n'a pas été fait jusqu'à présent puisqu'avec le COVID les listes changent fréquemment. Cela devrait être fait après les vacances de mars. Par ailleurs, il est rappelé qu'il est maintenant possible d'annuler les réservations 24h avant. Pas de changement concernant la réservation.

- **Remplacement des enseignants absents**

Les remplaçants ne sont pas gérés par la mairie, mais par madame JeanJean (Inspectrice de l'Éducation nationale du 92). En raison du Covid, les remplaçants ne sont pas assez nombreux et parfois malades. Il n'est pas possible que la mairie prévoit des animateurs pour surveiller les enfants dans la journée en cas d'absence prolongée des enseignants, en raison de leur type de contrat uniquement sur les heures du péri scolaire.

- **Point sur le handicap et les aides AESH :**

Il a été rappelé le dispositif PIAL qui permet de gérer les enfants avec handicap. Des AESH sont mises à dispositions des enfants qui en ont besoin et dont le dossier a été validé. Les AESH sont partagés au sein d'un établissement et ne couvrent que le temps scolaire. Pour le centre de loisirs la mairie a à disposition un référent handicap qui peut intervenir pour sensibiliser les enfants ou aider des animateurs.

- Centre de loisirs :

Le protocole sanitaire diffère légèrement entre le temps scolaire et le centre de loisirs car l'un dépend de l'éducation nationale et l'autre de la jeunesse et des sports.

Les lieux de centres de loisirs qui seront ouverts pour les vacances de printemps ne sont pas encore fixés.

- Classes transplantées

Pour l'instant, le protocole permet de maintenir les classes transplantées prévues.

Pour les 2 classes de CM2 qui organisent une semaine autour de la BD, 2 animateurs seront présents pour accompagner une sortie dans Paris.

- Bibliothèque de l'école

Il a été noté l'absence de la bibliothécaire de Renan fréquemment depuis le début d'année ce qui ne permet pas à tous les enfants d'emprunter des livres. La mairie rappelle que Renan est la seule école qui dispose d'une bibliothécaire. Elle ne sera donc pas remplacée lors de son départ. Il faudra trouver d'autres alternatives pour s'occuper de la bibliothèque (ex : associations Lire et Faire Lire ... ).

- Travaux dans l'école

Il est habituellement prévu de faire de gros travaux dans une école chaque année (2021 Voltaire - 2022 Guest). Il n'est rien prévu de spécifique pour l'école Renan cette année.